

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**REUNION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2008**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

**Etaient Présents :**

**Membres de la CPNEFP**

: Gérard BERTU CCELLI Cnam CLERMONT-FERRAND  
Caroline CHABAUD CNAV  
Virginie CHARLES-BRAY CNAMTS  
Jean-Marc COLLET CFTC  
Bernard DELANNOY CFDT  
Dominique DIDIER CGT  
Daniel FORAFO Caf LILLE  
Yves GALES Cram CLERMONT-FERRAND  
SYLVIE MANSION UCANSS  
Marie-line MENARD CFTC  
Bernard MIRC CGT  
Marie-Christine PELISSOU CNAF  
José RAZAFIMANDIMBY CFDT  
Gino SANDRI SNFOCOS  
Jean-Pierre SOUREILLAT Caf MARSEILLE  
Danièle VIAL ACOSS

**Secrétariat de la CPNEFP**

Maryvonne FREMICOURT UCANSS  
Bernadette PAQUET UCANSS

## **1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2007**

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2007 est soumis à l'approbation des membres de la Commission.

Madame Didier conteste les propos qui lui sont attribués concernant l'ouverture des organismes le samedi. Plusieurs membres de la commission s'inquiètent du caractère peu compréhensible du PV in extenso.

L'adoption du PV est soumise au vote de la commission :

- Pour : 14
- Contre : 2.

Le Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2007 est adopté.

Par ailleurs la commission décide, compte tenu du caractère peu lisible du PV in extenso, que chacune des réunions plénières donnera lieu, à la rédaction d'un relevé de décisions qui pourrait, à terme se substituer au procès-verbal.

## **2. Présentation des orientations stratégiques de formation des différentes branches**

Chacune des quatre branches de législation et l'Ucanss présentent à la commission les orientations stratégiques, branche et interbranche, en matière de formation, pour l'année 2008. Les orientations sont déclinées autour de trois grands objectifs :

- Intégrer les nouveaux entrants
- Accompagner les évolutions de la branche
- Professionnaliser les équipes en poste.

Les documents de présentation sont annexés au présent relevé.

Un débat s'engage entre les membres de la commission, notamment autour des thématiques suivantes :

- la part prépondérante prise par les COG dans la détermination des orientations stratégiques de formation,
- la prise en compte insuffisante des salariés « en seconde partie de carrière »,
- les liens à faire avec des négociations en cours ou à venir,
- le taux d'accès des salariés à la formation,
- le taux de participation financière.

## **3. Détermination des priorités de financement 2008**

Une note d'orientation définissant les priorités de financement sur les fonds de la professionnalisation et sur les fonds mutualisés, ainsi qu'une liste des qualifications et des dispositifs de formation concernés a été adressée aux membres de la Commission. Elle confirme, précise et complète les orientations validées en 2006 et 2007.

Ces propositions prennent en compte les préconisations, validées par la commission lors de la réunion du 18 décembre 2007, de l'étude du cabinet Ambroise Bouteille sur l'utilisation des fonds de la professionnalisation  
Ces documents sont annexés au présent relevé de décisions.

Les priorités de financement au titre des fonds de la professionnalisation, de la rémunération des stagiaires en contrat de professionnalisation et les priorités de financement au titre des fonds mutualisés sont adoptées par la Commission à l'unanimité.

#### **4. Plan d'actions consécutif à l'étude sur l'utilisation des fonds de la professionnalisation**

Le plan d'action consécutif à l'étude sur l'utilisation des fonds de la professionnalisation est soumis à la Commission ; le document est annexé au présent relevé de décisions.

Les points concernant les priorités et les modalités de financement ont dorénavant déjà été intégrés dans les documents validés au point 3 de l'ordre du jour. La modulation du taux de prise en charge de l'heure / stagiaire pour les dispositifs finançables sur les fonds de la professionnalisation sera proposée à la CPNEFP lors de la réunion de mars 2008.

L'accent est mis sur le développement d'une politique de communication active vers les organismes afin de

- Rendre lisible par tous les acteurs le rôle et les réalisations de la Commission
- Faciliter l'appropriation par les organismes des priorités de financement définies par la CPNEFP et mises en œuvre par le FAF.

Comme le prévoit le plan d'action, les membres de la commission renouvellent leur souhait de voir harmoniser les règles de gestion budgétaire des fonds de la professionnalisation.

Le plan d'action consécutif à l'étude sur l'utilisation des fonds de la professionnalisation est adopté par la commission à l'unanimité.

#### **5. Validation du rapport sur l'emploi 2006**

Le rapport sur l'emploi 2006 a été présenté à la CPNEFP à la réunion du 18 décembre 2007. Une version modifiée de ce rapport dans sa présentation (mais strictement identique sur les données) est remise à la commission ; elle valorise les présentations graphiques, facilitant ainsi la lecture du rapport. La version définitive du document sera adressée aux membres de la Commission dans un mois environ.

La CPNEFP devra déterminer les modifications qu'elle souhaite voir apporter à ce rapport pour sa version 2007.

La validation du rapport sur l'emploi 2006 est soumise au vote de la commission :

- |              |    |
|--------------|----|
| ▪ Pour       | 14 |
| ▪ Contre     | 0  |
| ▪ Abstention | 1  |

Le rapport est validé.

## 6. Questions diverses

La prochaine réunion de la CPNEFP aura lieu le 25 mars de 10H30 à 16H30 et sera précédée de la réunion du jury CQP DAM à 9H30.